



Vendredi 11 octobre 2019 à 21h00

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 5 – 2019**

° ° 0 ° °

**Affiché le 18 octobre 2019**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 20  
Procurations : 7

**Etaient présents :**

Mrs COTTAVE-CLAUDET, CUJIVES, FONTA, LABEUR, LECERF, MARETTE, PUJOL, ROUQUET et ZAMBONI(\*).  
Mmes BARRAL, CHAMPEAUX, DESAINT, GUILLEMAT, KEROUEDAN, LIPPENS, PITORRE, PONS, RAYNIER, TEYSSIER et ZANIN.

**Ont donné pouvoirs :**

Mme BERBON à Mme CHAMPEAUX  
M. BLANC-GALERA à Mme LIPPENS  
Mme BOUSQUET à Mme ZANIN  
M. BOUSQUET à M. PUJOL  
M. ESTRADÉ à M. FONTA  
Mme EYCHENNE à Mme DESAINT  
M. PORTES à M. COTTAVE-CLAUDET

(\*) Présent à partir du point n° 2019 5 2

**Secrétaire de séance :** Aurélie GUILLEMAT



**Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.**

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2019 5 1	<b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019</b>	Louis MARETTE
2019 5 2	<b>VOLET FINANCIER : DÉCISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CRÉDITS :</b> Reversement de droits de places : DM n°7	Jacques PUJOL
2019 5 3	<b>VOLET FINANCIER : DÉCISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CRÉDITS :</b> Ajustements de crédits : DM n°8	Jacques PUJOL
2019 5 4	<b>VOLET CULTUREL : MUSÉE DE L'HÔTEL D'ARDOUIN :</b> Convention de mise en œuvre d'un programme évènementiel pour l'année 2019	Louis MARETTE
2019 5 5	<b>VOLET ENFANCE JEUNESSE :</b> Mode de gestion au 1 <sup>er</sup> janvier des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la commune	Michel LABEUR
2019 5 6	<b>VOLET URBANISME :</b> Validation et signature du contrat Bourg-Centre de Mazères	Louis MARETTE
2019 5 7	<b>VOLET URBANISME : Transport à la demande :</b> adoption du nouveau dispositif régional harmonisé	Corinne SGOBBO
2019 5 8	<b>VOLET URBANISME : Chemin du Trémoul :</b> cession gratuite à la commune de deux parcelles, emprise d'une voie actuelle	Louis MARETTE
2019 5 9	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ :</b> Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la CCPAP pour le programme de grosses réparations de voirie 2019	Louis MARETTE
2019 5 10	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ :</b> Bilan d'activité 2018 de la CCPAP	Louis MARETTE
2019 5 11	<b>DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :</b> Compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner Aurélie GUILLEMAT, Conseillère Municipale, comme secrétaire.

**N°2019 5 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019**

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

***Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019 a été adopté à l'unanimité.***

**N°2019 5 2 : VOLET FINANCIER : DÉCISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CRÉDITS :**

Reversement de droits de places : DM n°7

L'assemblée, **à l'unanimité**, a procédé par DM N°7 à l'ouverture de crédits nécessaires :

- au reversement de droits de places au profit :
  - du Comité des Foires et Marchés pour un montant total de 1 630.50 € € encaissés lors des vides greniers, de la foire al País et de la foire des Vendanges,
  - du Comité des Fêtes pour un montant de 742.25 € encaissés à l'occasion de la fête locale,
  - de l'association Fébus Aban pour un montant de 128 € encaissés à l'occasion des Médiévales.

**N°2019 5 3 : VOLET FINANCIER : DÉCISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CRÉDITS :**

Ajustements de crédits : DM n°8

L'assemblée, **à l'unanimité**, a procédé par DM N°8 :

✂ à l'ajustement de crédits en dépenses (travaux) et en recettes (obtention de subvention) pour un montant de 113 207. 00 € pour les opérations suivantes :

- d'aménagement des berges de l'Hers,
- de mise en conformité thermique et accessibilité des salles municipales Fébus et Séminaire, mise aux normes des sanitaires et de la cuisine,
- d'extension de notre système de vidéoprotection,
- de création d'une salle de réunion et de réception au complexe sportif du Couloumier

✂ et à la régularisation imputations comptables (dette) sur le budget annexe « Atelier Résine CIAT ».

**N°2019 5 4 : VOLET CULTUREL : MUSÉE DE L'HÔTEL D'ARDOUIN : Convention de mise en œuvre d'un programme évènementiel pour l'année 2019**

Sur proposition du Conservateur départemental de l'Ariège, l'assemblée **par 26 voix en faveur et 1 abstention (Mme BARRAL)**, a autorisé la signature d'une convention avec le conseil départemental de l'Ariège portant programmation d'animations et d'actions de médiation à destination des publics familiaux et scolaires au sein de l'hôtel d'Ardouin.

**N°2019 5 5 : VOLET ENFANCE JEUNESSE : Mode de gestion au 1<sup>er</sup> janvier des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la commune**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 consécutivement à l'élargissement de la compétence « Petite Enfance » la CCPAP finance le fonctionnement du multi accueil « les P'tits Loups » et du RAM ; la commune finance les ALAE et ALSH de la maternelle et de l'élémentaire.

La gestion de ces équipements est déléguée par convention à l'Association Familles Rurales de Mazères.

L'assemblée a été informée de la volonté du conseil d'administration de l'association Familles rurales de dissoudre l'association au 31/12/2019.

Les élus municipaux et communautaires sont donc amenés dans des délais très contraints au regard des procédures, à se prononcer sur le mode de gestion de ces services, en régie ou par délégation.

Face à la nécessité d'assurer la continuité du service public par l'organisation de l'accueil des enfants au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la continuité des modes actuels d'organisation, l'assemblée **à l'unanimité**, a opté pour la poursuite de ces activités par délégation de Service public ( concession ) avec le personnel de droit privé en place, et a autorisé le maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

Le maire et le conseiller municipal délégué à l'enfance ont souhaité rassurer le personnel présent dans l'assistance quant à la pérennité du service quelle que soit la solution finalement retenue.

De par son rôle majeur dans le domaine de l'aménagement et de l'égalité des territoires, la Région a décidé de soutenir les investissements locaux permettant de renforcer l'attractivité « des Bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette politique se traduit par **la mise en place d'un « bouquet » de dispositifs qui pourront être mobilisés** en fonction des spécificités des territoires et du Projet global de développement de chaque Bourg-centre.

La CCPAP, en accord avec les communes candidates, a fait le choix de la cohérence territoriale en déposant de manière groupée et coordonnées, **courant novembre 2017**, les « pré candidatures » **des 5 communes éligibles** que sont : Pamiers, Saverdun, Mazères, Saint-Jean du Falga et la Tour du Crieu.

Pour l'élaboration de ce projet de valorisation et de développement du bourg centre, les acteurs de la vie locale économique et associative ont été successivement entendus le 12 juillet dernier à l'occasion d'une réunion débat et le conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises.

La dernière phase destinée à l'élaboration des différents contrats Bourgs-Centres et à leur approbation s'est poursuivie sur la période 2018-2019. Celui de la ville de Pamiers a été approuvé le 22 janvier 2019.

Le comité de pilotage réuni pour examiner les contrats des communes éligibles autres que Pamiers, a validé les 4 contrats bourgs-centres dont celui de la ville de Mazères le 22 septembre 2019.

Le diagnostic, les orientations stratégiques déclinées en fiches action selon un programme pluriannuel ont été communiqués à l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 26 septembre dernier, a validé les contrats des 4 bourgs centres retenus par la Région Occitanie.

L'assemblée, **à l'unanimité**, a accepté les orientations du bourg-centre de Mazères et a autorisé la signature du contrat correspondant.

**N°2019 5 7 : VOLET URBANISME : Transport à la demande :**

Adoption du nouveau dispositif régional harmonisé

Le 19 juillet dernier, la Région a adopté le nouveau dispositif régional harmonisé en faveur des transports à la demande (TAD) pour une mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce dispositif, plus favorable à l'utilisateur (**2 € le trajet** contre 3 € en 2019) et à l'autorité organisatrice de second rang (AO2) se substitue aux dispositifs antérieurs, ex-départementaux et régionaux.

**L'assemblée à l'unanimité**, a autorisé la signature de cette convention avec la Région, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour 4 ans.

**N°2019 5 8 : VOLET URBANISME : Chemin du Trémoul :**

Cession gratuite à la commune de deux parcelles, emprise d'une voie actuelle

L'assemblée, **à l'unanimité**, a approuvé la régularisation d'une partie de l'emprise du chemin du Trémoul, par la cession gratuite de deux parcelles cadastrées section XA n°52 et 53 d'une superficie totale de 33 ca, appartenant à Mme FAURE Sylvie.

**N°2019 5 9 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ :**

Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la CCPAP pour le programme de grosses réparations de voirie 2019

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2019-DL-112 du 26 septembre 2019 ;

L'assemblée, **à l'unanimité**, a approuvé la signature d'une convention autorisant sous mandat la réalisation du programme de grosses réparations de voirie 2019 par la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Les travaux de grosses réparations de voiries concernent les rues du Vieux Pont et de l'Hôtel de Ville.

**N°2019 5 10 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ :**  
Bilan d'activités 2018 de la CCPAP

**Vu** le bilan d'activité de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées pour l'exercice 2018 présenté aux élus à l'occasion du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019,

**Conformément** à l'article L5211-39 du CGCT, chaque commune membre de l'EPCI est destinataire de ce rapport, accompagné d'un compte administratif, qu'elle porte à la connaissance de son assemblée.

L'assemblée, **acte la communication par le maire**, du dit rapport et de ses annexes.

**N°2019 5 11 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**  
compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- des avenants aux marchés en cours des Salles Fébus et Séminaire,
- la contractualisation d'un marché de travaux pour les berges de l'Hers.

~~~~~

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H30.**